

A Genève, un allègement pour les travailleurs

La réforme de l'impôt sur l'outil de travail est bienvenue afin d'encourager les entrepreneurs à rester dans le canton et à y créer des emplois.

Par Grégoire Bordier, Président de l'Association de Banques Privées Suisses – 10.09.2024



Les sociétés cotées basées à Genève se comptent sur les doigts d'une main. Cela signifie que les autres entreprises genevoises sont détenues chacune par quelques propriétaires, qui le plus souvent y travaillent et les dirigent. Ces patrons, qu'ils soient boulangers, coiffeurs, réalisateurs, bijoutiers ou banquiers, sont imposés sur la fortune que représente les actions qu'ils détiennent dans leur société. Le 22 septembre, [nous votons pour alléger cette imposition](#), ainsi que l'a approuvé au début de l'année une large majorité du Grand Conseil.

Pourquoi cela est-il nécessaire? Tout d'abord parce que cet impôt sur la fortune vient encore réduire le résultat de l'entreprise, après l'impôt sur le bénéfice auprès de celle-ci et l'impôt sur le salaire ou le dividende auprès de son propriétaire. Un patron ne peut pas vendre des parts de sa société pour payer l'impôt. Au contraire, il doit souvent se distribuer plus de dividende pour pouvoir acquitter l'impôt sur la fortune, ce qui réduit d'autant les moyens à disposition de l'entreprise pour se développer.

«Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse», dit le proverbe. Voulons-nous vraiment le vérifier et tarir une importante source de rentrées fiscales pour le canton de Genève (environ un milliard de francs)?

L'initiative populaire 185 «Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes» (IN 185) voudrait rehausser de 50% l'impôt sur les fortunes de plus de 3 millions de francs pour une période de dix ans. Et ce alors que Genève avec 1% connaît déjà le taux d'impôt sur la fortune le plus élevé de Suisse!

L'économiste américain Arthur Laffer a démontré qu'au-delà d'un certain point, l'augmentation d'un taux d'imposition ne génère pas plus, mais moins de recettes fiscales. La raison en est que les contribuables modifient leur comportement, le plus souvent en déménageant. On l'a vu récemment avec l'arrivée en Suisse (mais pas à Genève!) de millionnaires norvégiens qui ne supportaient plus la pression fiscale de leur gouvernement. A Genève, l'exil n'a pas besoin d'être aussi lointain, il suffit de franchir la Versoix.

Notre pays est l'un des derniers au monde, avec la Norvège et l'Espagne, à imposer la fortune des particuliers.- Grégoire Bordier

Les autres cantons romands accordent tous des allègements aux entrepreneurs pour atténuer cette imposition. Genève ne le fait pas et connaît même le taux d'impôt le plus élevé de Suisse. Notre pays est d'ailleurs l'un des derniers au monde, avec la

'AGEFI

Norvège et l'Espagne, à imposer la fortune des particuliers, ce qui revient à la grignoter année après année. Même la France exonérait l'outil de travail quand elle imposait encore toute la fortune de ses résidents!

Cet allègement sera particulièrement utile aux jeunes entrepreneurs, dont la valorisation de leur société augmente beaucoup plus vite que leurs revenus. Le fondateur de SonarSource, société genevoise valorisée plus de 4 milliards de francs lors d'une [levée de fonds](#) début 2022, a par exemple déménagé en France voisine. Même si l'allègement est moitié plus faible pour ceux qui ont la chance de détenir une entreprise qui vaut plus de 10 millions, il reste bienvenu pour les encourager à rester à Genève et à y créer des emplois.

Pour renforcer l'attractivité de Genève et sa prospérité, j'espère que la loi 13345 sera acceptée le 22 septembre prochain. Les quelque 25 millions que cela coûtera au canton paraissent bien modestes au vu des centaines de millions de surplus que celui-ci réalise.